



Règlement du concours
Nouvelles noires/ policières/ SF/ Fantasy
ANCRÉS NOIRÉS 2023

Site : lesancresnoires.net

Article 1- Le **concours littéraire** organisé par **Les Ancres Noires** est ouvert à partir du **15 novembre 2022**. Il est **gratuit** et ouvert à toute personne n'ayant jamais publié ni roman, ni recueil de nouvelles (les nouvelles parues dans des journaux, revues et fanzines ou dans des ouvrages collectifs n'entrent pas dans cette catégorie).

Un auteur de nouvelle, lauréat deux années successives, ne pourra concourir l'année suivante.

En revanche sa participation peut reprendre après ce délai.

Concernant les personnes mineures, le concours se fait avec l'autorisation écrite et sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

Article 2- La forme choisie pour le concours est la **nouvelle policière et /ou noire, SF et Fantasy**. Elle ne devra **en aucun cas dépasser 15 000 caractères** (espaces compris).

Thème : « ***Ecrire une nouvelle noire, policière, SF ou Fantasy dont le thème est : Dévasté(es)*** »

Elle doit être rédigée en caractères de type **"Times new Roman" (12pts)**, sous forme fichier texte informatique, **format PDF exclu**.

Les auteurs prendront tout particulièrement soin de l'orthographe et de la syntaxe.

Article 3- Une seule nouvelle est acceptée par candidat. Elle ne sera pas retournée à son auteur. La nouvelle et les coordonnées de l'auteur (nom, adresse, mail ...) seront envoyées, par courriel, dans deux fichiers "texte informatique" distincts, à : **fernand.crenoir@orange.fr**.

Article 4 - L'envoi doit parvenir **avant le 1^{er} Avril 2023**. Les nouvelles envoyées après ce délai, ne seront pas acceptées.

Article 5- Un jury composé d'auteurs, de membres de l'association, de bibliothécaires et d'un journaliste de la presse havraise **rendra alors son verdict. Aucun membre du jury ne peut se porter candidat.**

Article 6- Les participants donnent leur accord pour la publication sans indemnisation de leur nouvelle en concertation avec les organisateurs.

En outre, la mention du nom de l'auteur et la référence au concours figureront sur toute publication éventuelle ou utilisation publique des nouvelles.

Article 7- Les lauréats verront leur **nouvelle publiée** dans un recueil.

La remise des prix se déroulera en **novembre 2023**. A cette occasion, les gagnants seront conviés à une soirée festive pour la remise des prix.

Article 8- Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent les organisateurs et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des oeuvres présentées.

Article 9- La participation au concours implique **l'acceptation sans réserve des termes** du présent règlement. A cet effet, l'auteur mentionnera dans son courriel qu'il a pris connaissance de ce règlement.

Les dossiers non conformes ne seront pas retenus.